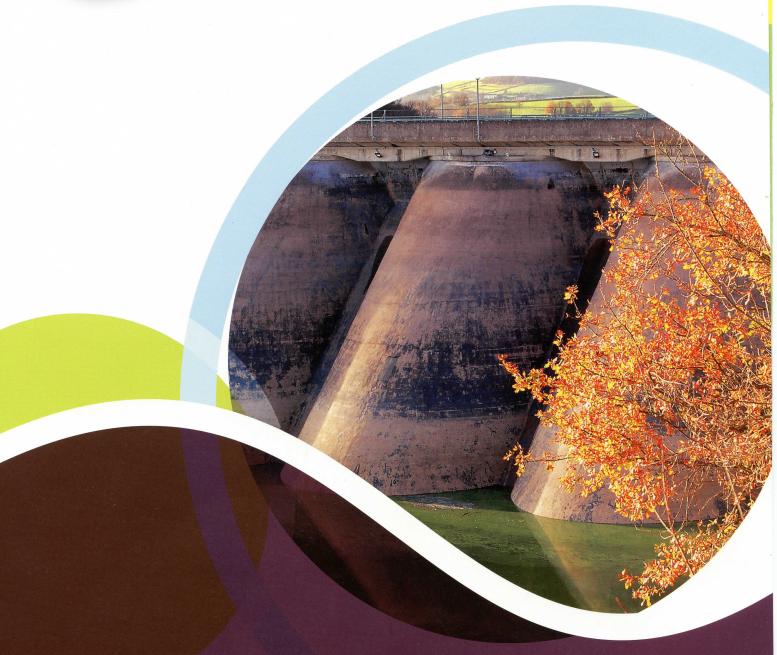


Barrage Pannecière



Réhabilitation du barrage et vidange du lac



Histoice

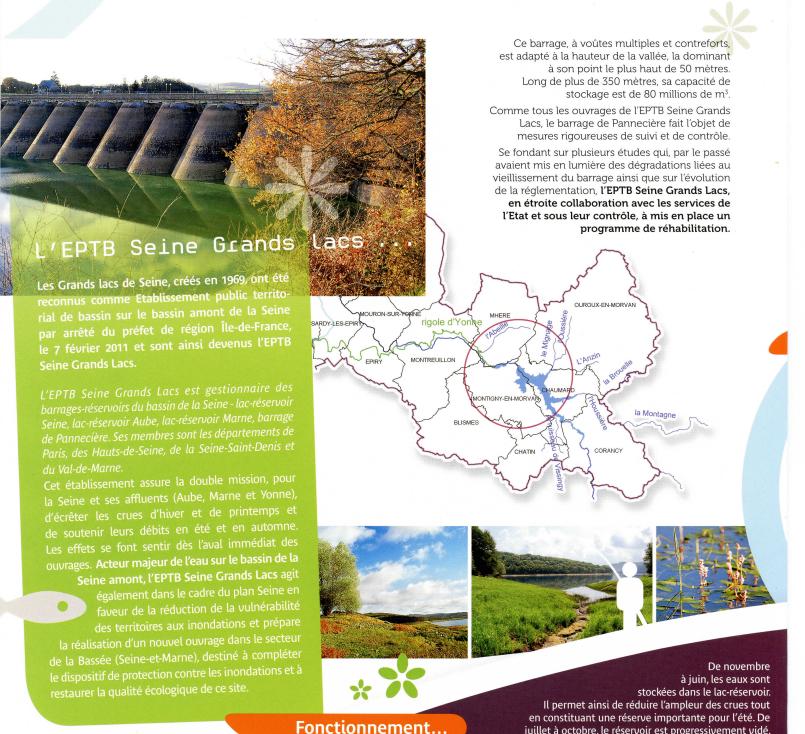
Situé en bordure du Massif central et mis en eau en 1950, le lac de Pannecière est le plus vaste du Parc naturel régional du Morvan, il s'étend sur 520 hectares et quatre communes : Chaumard, Corancy, Montigny-en-Morvan et Ouroux-en-Morvan.

Niché dans la vallée de l'Yonne, au creux de petites montagnes et à quelques kilomètres de Château-Chinon, le site est propice à une multitude d'activités de plein air.

Le lac et ses eaux poissonneuses sont particulièrement appréciés des pêcheurs. A chaque saison et selon le niveau de l'eau, Pannecière offre des panoramas variés qui régalent les amateurs de photos.

juillet à octobre, le réservoir est progressivement vidé.

Détente et dépaysement garantis...



t réhabilitatio

Le programme de réhabilitation

Coût prévisionnel de l'opération : 22 600 000 € TTC

LES OBJECTIFS > LES TRAVAUX

Stopper le phénomène de gonflement suspecté du béton.

Pose d'une membrane pour l'étanchéité avec son système de drainage en amont du barrage.

Stabiliser les voûtes et améliorer la résistance de leurs pieds. Renforcement des voûtes par injection de résine pour neutraliser les fissures susceptibles d'endommager le barrage.

Réalisation de renforts des pieds de voûtes, appelés sabots, injections et drainages en fondation.

Conforter la résistance de l'ouvrage aux séismes. 3

Réalisation d'un système parasismique par pose de butons.

Eliminer tout risque de contamination par l'amiante.

Elimination totale de l'amiante contenu dans la couche de bitume qui assure l'étanchéité du parement amont.

Optimiser les possibilités d'auscultation du barrage, réhabiliter les organes de vidange de fond et la conduite hydroéléctrique. Complément par appareillage de l'auscultation et réhabilitation des organes de vidange.



L'eau stockée est restituée à l'Yonne pour éviter un débit trop faible de la rivière.

Une usine hydroélectrique au pied du barrage gérée par EDF permet de tirer partie de l'énergie de la chute d'eau créée. Le Siaepa (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement) prélève l'eau à partir de l'usine EDF pour la traiter et ainsi alimenter 10 communes en eau potable. Au niveau du bassin de compensation situé en aval de l'ouvrage, une prise d'eau alimente la rigole d'Yonne.



Les cycles de vidange et de remplissage

2011 2013

Le lac-réservoir se remplit et se vide tous les ans selon un programme arrêté par un règlement d'eau. Dans le cadre de l'opération de réhabilitation ce cycle est modifié.

Le remplissage est stoppé de façon plus précoce en vue d'obtenir une vidange totale fin octobre 2011. Ce cycle adapté est proche de celui d'une vidange décennale. Toutefois, la comparaison s'arrête là ; en effet l'assec est prolongé plusieurs mois jusqu'à fin mars 2012 (contraire-ment à quelques semaines en vidange décennale). Pendant cette période, la nature reprend possession des lieux et dès le printemps, le fond du lac est recouvert d'innombrables fleurs comme les salicaires.

2012 1er avril 2012, le batardeau prend le relais du barrage et permet la constitution de 4,3 millions de m³ d'eau pour répondre aux besoins exceptionnels.

1er juillet - 30 novembre 2012, déstockage de la retenue

2013 1er janvier 2013, le barrage réhabilité reprend son cycle annuel de remplissage et de vidange selon un nouveau





Calendrier prévisionnel de l'opération

Avril 2011

Arrêt du remplissage de la retenue

Juin 2011

Début de la vidange de la retenue

Sept. 2011

Début de la vidange de la partie

Octobre 2011

habituellement vidée tous les 10 ans Pêche de sauvetage, début

Nov. 2011 - Mars 2012

Ouvrage en assec complet, travaux

Plan d'eau de 84 ha derrière le

Oct.-Déc. 2012

Avril-Juillet 2012

batardeau, poursuite des travaux

Nouvel assec de la retenue pour assurer le soutien d'étiage, fin des travaux

Décembre 2012

Remise en eau

Jan.-Juin 2013

Remplissage de la retenue

Eté 2013

Nouveau destockage annuel



La construction d'un batardeau

en terre (petit barrage) de 14 mètres de hauteur à 500 mètres en amont du barrage protègera le chantier des crues et constituera une réserve d'eau disponible pour le soutien des faibles

débits de l'Yonne et dans la mesure du possible pour l'alimentation de la

Le batardeau sera pérenne après les travaux et permettra l'inspection des voûtes amont sans une vidange complète de la retenue et sera

Une zone d'extraction de matériaux en rive gauche de la cuvette permet

d'édifier le batardeau et de limiter les transports de matériaux sur les

routes. Cette zone sera réhabilitée

rigole d'Yonne.

visible tous les 10 ans.

après extraction.



Dispositions environnementales

Le programme de réhabilitation prend en compte les enjeux environnementaux liés au projet.

Toutes les précautions sont prises pour limiter au maximum l'impact des travaux et préserver un environnement de qualité:

- Suivi de la qualité des eaux pendant toute la durée de l'opération (suivis biologiques, chimiques...).
- Respect et protection de la faune et de la flore (espèces protégées et remarquables, déplacement, en cas de besoin, des moules perlières...) situées dans l'Yonne à l'aval.
- Réalisation d'un batardeau pour assurer le débit minimum biologique à l'Yonne.
- Préservation des zones humides.
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable.
- Précautions de chantier et maîtrise des pollutions (mesures de récupération des déchets, bilan carbone...).





Anse de Bonir





Reconnexion du cours d'eau de l'Abeille



En parallèle au programme de réhabilitation du lac-réservoir, des interventions partenariales sont programmées sur le cours d'eau de l'Abeille. Les objectifs visés concernent essentiellement :

- Le rétablissement de l'écoulement naturel du cours d'eau.
- L'amélioration de la circulation des espèces piscicoles notamment en période de reproduction.

Avec l'Yonne, cette rivière souffre en effet de problèmes de déconnexion qui constituent un obstacle majeur à la migration des poissons (en particulier la truite). Les aménagements prévus vont permettre la restauration d'un habitat physique de qualité et un fonctionnement optimal du cours d'eau.

Cours d'eau de l'Abeille



Peuplement piscicole

Avec la vidange et l'assèchement du lac-réservoir, la faune piscicole fait l'objet d'une attention toute particulière.

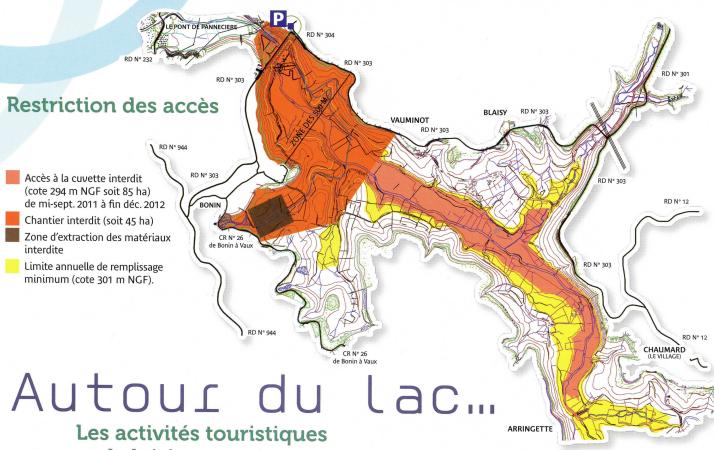
Afin d'assurer la protection du cheptel, des pêches de sauvegarde sont réalisées en différents points du lac par un pêcheur professionnel. Ces opérations de prélévements offrent plusieurs avantages: assurer le suivi

des espèces fréquentant le lac de Pannecière mais aussi éliminer les espèces indésirables ou nuisibles. Certains poissons recueillis sont ensuite transportés vers d'autres plans d'eau. Toutes les mesures sont prises pour assurer une qualité d'habitat piscicole optimale sur le site pour les années 2012-2013. Un plan de ré-empoissonnement de 18 à 25 tonnes sera notamment assuré à partir de la remise en eau de la retenue.









et de loisirs

La location des bateaux et pédalos sera interrompue pendant la durée des travaux.

Balade et découverte du site. Attention, les ouvrages du fond du lac sont fragilisés par leur immersion habituelle, il est interdit de les franchir ou les escalader. La cuvette est interdite jusqu'à la cote de 294.

Pour plus d'information :

Syndicat d'initiative du lac de Pannecière. Tél.: 03 86 78 05 83 / lac.de.panneciere@orange.fr





Pêche

Pêche du plan d'eau

Interdite 🌢

• A partir du 30 septembre 2011 (cote 294) et toute l'année 2012

Autorisée 🌢

• 1er ianvier 2013: pêche au coup et carpe • 1er mai 2014: pêche aux carnassiers

Pêche en rivière de 1ère catégorie

- mi-mars 2012 à mi-septembre 2012
- mi-mars 2013 à mi-septembre 2013







ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Contacts

Tél: 01 44 75 29 29 - Fax: 01 43 46 03 31

Pour plus d'information : www.seinegrandslacs.fr